

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 13

Date de la convocation :
20 Juin 2024

Date d'affichage
20 Juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Guillaume LALOE, Conseillers.

Etaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Pierrick BARON a donné pouvoir à Franck BRYON, Nathalie BRILLARD a donné pouvoir à Florence GELOIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°60/2024 : **DEVIS CONTROLE TECHNIQUE (CT)**

CONTROLE TECHNIQUE (CT)

CONTROLEUR TECHNIQUE :

ENTREPRISES CONSULTEES	OFFRE (HT)	TECHNIQUE	MEMOIRE TECHNIQUE
1 LABO DES SOLS	9 655.00 €	Offre conforme au cahier des charges. La majorité des prélèvements ne sont pas effectués par le cabinet mais sont à la charge de la maîtrise d'ouvrage. 4 visites incluses dans l'offre.	Le mémoire technique présente brièvement l'équipe, le matériel utilisé et fait un point sur les normes respectées. Le mémoire ne présente pas la méthodologie déployée à chaque contrôle et les références du candidat.
2 LABOSPORT	10 969.00 €	Offre conforme au cahier des charges. Les prélèvements sont effectués par le cabinet. 6 visites incluses dans l'offre.	Le mémoire technique est complet et détaillé. Il fait état avec précision de la méthodologie du candidat, de ses références, des équipements employés et de la méthode déployée pour chaque contrôle.

Sur l'expertise de la SEM Orchestr'Am, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à retenir l'offre de l'entreprise **LABOSPORT pour un montant de 10 969.00 € HT.**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-RETIENT l'entreprise LABOSPORT pour la mission CT pour la somme de 10 969.00 € HT,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le 02 JUIL. 2024
ID : 035-213503246-20240625-60_2024-DE

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

